

DELIBERATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu l'article 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2001 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2001 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 15 avril 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL, le 29 avril 2002

D E C I D E par 14 voix pour 0 voix contre 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2001.
 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2001 pour un montant de **Frs 7'718'135.97** aux charges et de **Frs 9'995'683.39** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 2'277'547.42**
 3. D'approuver le compte d'investissement 2001 pour un montant de **Frs 2'021'345.65** aux dépenses et de **Frs 650'855.65** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs 1'370'490.00**
 4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de **Frs 1'370'490.00** par l'autofinancement à raison de **Frs 4'084'253.27** au moyen de la somme de **Frs 1'806'705.85** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 2'277'547.42**.
- L'excédent de financement s'élève à **Frs 2'713'763.27**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 2'277'547.42** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2001
 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2001, totalisant tant à l'actif qu'au passif **Frs 52'994'627.14**.